



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E16479

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2024

ÉDITÉ LE 27/11/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1964

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 20/04/2015
50 000

Raison sociale : SIATHERM

Sigle : SIATHERM

14 RUE DE STALINGRAD
78500 SARTROUVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES

Siret : 659 803 084 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 212403300124

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4961258004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4961258004

Téléphone : 01 39 14 11 11

Fax : 01 39 15 35 55

Portable : 06 63 74 11 11

Site Internet : www.siatherm.fr

E-mail : compta@siatherm.fr

Responsabilité légale :

JEANNOT JEAN CLAUDE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Effectif moyen : 49

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	14/02/2023
5274	Exploitation d'installation de chauffage et de rafraîchissement avec garantie totale dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.